

Quelques dates clés

- La loi 2002-02 : précise les droits des personnes accueillies/accompagnés ainsi que ceux des instances auxquelles elles participent. Les personnes doivent être impliquées dans les décisions qui les concernent
- Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies ou accompagnées (CCPA) a été créé en 2010. Dès 2011, des déclinaisons régionales (CCRPA) ont été déployées sur 10 territoires. En 2015, 21 régions étaient dotées d'un CCRPA.
- Un décret du 17 décembre 2013 modifie la composition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et à cette occasion consacre la participation des personnes accompagnées à cette instance.

Éléments de plaidoyer

- Préconiser la mise en place de processus de participation construits à partir des préoccupations des personnes plutôt qu'à partir de celles des pouvoirs publics, des acteurs institutionnels et/ou associatifs.
- Donner de la légitimité à la démocratie participative pour mieux contrer les logiques d'instrumentalisation notamment dans le cadre de la représentation dans les instances

Les infos clés régionales

- Soutien et appui à différents collectifs de participation (Conseil régional des personnes accueillies/accompagnées, SOIF, D-Base, Plateforme Isère)
- Des formations destinées aux personnes accueillies/accompagnées qui participent à des instances de représentation
- 1 journée régionale en 2019 avec 70 participants
- A venir, des réunions départementales, des actions de recherche inclusive, des formations sur l'accès aux droits

Enjeux

- Répondre aux sollicitations des collectivités et représentants de l'Etat sur les territoires avec une vigilance sur les motivations et la réelle place accordée aux personnes concernées
- Valoriser les différentes initiatives de mise en œuvre de la participation et permettre aux personnes de trouver le mode de participation qui leur convient
- S'engager dans le choc de participation annoncé par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Les sites à consulter

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)
<https://www.cnle.gouv.fr/>

Conseil national et conseils régionaux des personnes accueillies/accompagnées -
<http://cnpa-crpa.org/>

Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA)
<https://www.feantsa.org/fr>

Personne ressource

Delphine Charlet
delphine.charlet@federationsolidarite.org
04 37 70 19 19